

## Informations municipales

### Conseil municipal 29 juin 2016 : Prix de l'eau et accessibilité de la mairie

Les rapports sur la **qualité de l'eau et de l'assainissement** sont présentés, ces rapports sont mis à la consultation du public à l'accueil en mairie. Monsieur Le Maire rappelle que les habitants de Solaize ne bénéficient pas de la tarification de l'eau de la Métropole (30% moins chère). Cette situation est anormale. **Monsieur Le Maire demande à la Métropole que tous les moyens soient mis en œuvre pour faire cesser cette iniquité.**

Monsieur le Maire **rende compte des actes**, il est décidé par le Conseil de créer un **poste d'adjoint technique** de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet dans le cadre d'un avancement de grade d'un agent. L'ancien poste est supprimé.

La municipalité a réalisé un audit de mise en accessibilité de ses bâtiments. Le bâtiment de la mairie doit faire l'objet de lourds travaux. **Le Conseil valide l'avant-projet et autorise le dépôt du permis de construire** pour :

- rendre accessible le parvis de la mairie,
- positionner au rez-de-chaussée les services essentiels : police, un bureau pour des rendez-vous, une petite salle de réunion, des sanitaires accessibles au personnel et au public. La verrière et le local de chaufferie seront démolis
- créer un parking, requalifier la voie d'accès et sécuriser l'accès au parking par un portail à l'Est et rénover les façades de la mairie

Le Conseil décide ensuite la révision des **tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2016/2017** : 5,02 € pour tous les enfants - 6,05 € pour les adultes - 3,67 € au 3<sup>ème</sup> enfant - 3,15 € pour l'enfant avec régime spécifique.

A l'occasion de la fête organisée en leur honneur, le Conseil approuve la **gratuité des inscriptions à la médiathèque pour les nouveaux arrivants** sur la commune puis, conformément à la politique menée en la matière, il est décidé de participer pour moitié aux frais (120 €) engagés par le « **Solaize Tennis**» pour la **formation** de ses encadrants bénévoles.

Enfin, le Conseil clôture sa séance avec le tirage au sort des jurés d'assise

### Commission cadre de vie et sécurité

#### Réunion publique Sécurité et Tranquillité Vacances le 7 juillet dès 18h30 Maison du FOOT

Les périodes de vacances sont propices aux cambriolages, vols ou escroqueries. Chaque année, la gendarmerie mène une campagne d'information avec les communes.

Les gendarmes luttent tous les jours contre la délinquance. Faites-vous conseiller, signalez tout fait anormal : **la sécurité est l'affaire de tous**. L'aide de la population est déterminante.

**Une réunion sécurité est organisée par la mairie en présence des gendarmes le 7 juillet, 18h30 à La Maison du F**

oot.

Vous partez en vacances et vous souhaitez que les forces de gendarmerie et de police municipale en tiennent compte dans le cadre de leur service ? Pour cela, c'est très simple. Téléchargez sur le site de la mairie [www.mairie-solaize.fr](http://www.mairie-solaize.fr) la fiche Opération Tranquillité Vacances, remplissez-la et transmettez la aux services de gendarmerie ou à la police municipale de Solaize





Pensez à verrouiller vos portes et fenêtres, à fermer vos volets et votre portail.



Placez en lieu sûr et éloignés des accès vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture. Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.



En cas d'absence durable, votre domicile doit paraître habité. Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier, d'ouvrir vos volets dans la journée...



Les policiers et les gendarmes sont à votre service. Demandez leur conseil, signalez tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.



Une urgence, composez le 17 ou le 112.

Retrouvez plus d'informations sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

Contre les cambriolages ayez les bons réflexes !

## Pique nique républicain et feux d'artifice

La commission vous convie **au stade le 13 juillet prochain de 20h à 22h30**. Mise à disposition sur site de tables et chaises pour un pique-nique républicain : chacun amène son casse-croûte, nous offrons la boisson, ceci afin de passer un bon moment convivial entre habitants de Solaize. **A 23h : FEU ARTIFICE**. Rue des Merles (à partir de la Maison du foot), rue du Mourin et Côte Bayard fermées à partir de 20h et jusqu'à 23h30 sauf urgence



## La mairie vous informe ....



**Nouveau !** Nous avons noté une recrudescence de chiens divaguant sur le mail à proximité du jardin d'enfants. Nous souhaitons un plus grand respect et une sécurité améliorée face à cette situation dans tout le village. Désormais, la divagation des chiens est interdite par arrêté du Maire ([www.mairie-solaize.fr](http://www.mairie-solaize.fr), rubrique *infos utiles*, les *arrêtés*), ils devront obligatoirement être tenus en laisse en zone urbaine et habitée. Bien sûr, le fait de laisser les déjections canines est aussi interdit. Les contrevenants s'exposent donc à 2 amendes



**Rappel**, l'emploi d'outils motorisés est réglementé par arrêté du Maire du 14 décembre 1995. Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'emploi d'appareils susceptibles d'occasionner un bruit intense perturbant le repos ou la tranquillité des voisins, l'emploi d'outils motorisés en extérieur, à l'exception de ceux utilisés par les agriculteurs, est interdit

jour ouvrable : avant 8h, après 20h ● samedi : avant 8h, de 13 à 15h, après 20h ● dimanche, jour férié : toute la journée

## Commission affaires sociales



*Dernière minute !* Vous êtes demandeur d'emploi et souhaitez suivre une formation. Prenez rendez-vous avec votre conseiller Pôle Emploi, pour qu'il vous accompagne dans cette démarche.



*Dernière minute !* Il reste quelques places disponibles au centre aéré ! Contactez vite le directeur, Antoine GILLOT pour inscrire votre enfant **06 18 74 14 71 ou 04 72 70 51 06**

## Informations des particuliers

- Une famille a signalé le vol des fleurs de la tombe d'un de leur membre. Les services municipaux s'associent à elle pour rappeler le respect dû à ce lieu et à la peine de ceux qui perdent un des leurs.